

C'est du 31 janvier au 1er février 2008 que s'est tenue la 13ème concertation entre l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Associations signataires d'accord-cadre. Cette rencontre avait non seulement pour objectif de reconnaître le rôle incontournable des ONG et des Associations signataires de l'accord-cadre avec l'Etat dans la lutte contre la pauvreté et pour la croissance économique en vue d'un développement durable du pays mais également de corriger et d'approuver des textes législatifs et réglementaires. Quatre points ont été au cœur des débats :

- Le projet de loi portant modification de la loi N°04-038/du 5 août 2004 relative aux Associations ;
- Le projet de loi portant modification du décret N°07-P-PM du 11 mai 2007 fixant les modalités d'intervention, de contrôle et de sanction des activités des ONG Associations signataires d'accord-cadre ;
- Le projet de loi portant modification du décret relatif à la commission nationale d'évaluation des activités des ONG Associations signataires d'accord-cadre ;
- La proposition de projet de décret N° 000000/P-RM fixant les modalités d'application des dispositions fiscales et douanières de la loi portant l'accord-cadre signé entre le gouvernement de la République du Mali et les ONG, les collectifs d'ONG et les associations.

Ces lois ont donc fait l'objet de discussion et d'amendements.

Cette concertation a également permis aux participants d'évoquer un certain nombre de difficultés auxquelles les ONG et les associations maliennes sont aujourd'hui confrontées, notamment l'octroi du certificat d'opérationnalité, le financement du suivi évaluation et l'exonération.

Le Scorpion, 06/02/2008

La 13ème concertation Etat ONG et associations signataires d'accord cadre ont clos ses travaux le vendredi dernier dans la salle de conférence de l'ex CRES. Le financement des activités des organisations non gouvernementales du Mali a été au cœur des débats.

Ce financement a fait l'objet d'une communication du Réseau Plaidoyer et Lobbying préparée par Oumar Dembélé, Sirian Sakho, Siaka B. Bagayoko et Moussa dit Sadio Traoré. Il ressort de leur communication que malgré le contexte politique et institutionnel favorable, les ONG sont confrontées à des difficultés de mobilisation des ressources pour le financement des projets de développement initiés à la base. Cette situation constitue un handicap à la prise en charge des besoins spécifiques des communautés dans les projets et programmes des ONG et hypothèque la pérennité des actions initiées. Selon les concepteurs de la communication, le mouvement ONG au Mali est parti des grandes sécheresses des années 1973-1974 et 1984. Les autorités qui étaient incapables de répondre aux besoins créés par ces catastrophes ont sollicité la solidarité internationale pour venir en aide aux populations victimes de la famine. Dans ce décor de crise, l'action des ONG s'est révélée efficace. A cette crise sont venus s'ajouter les problèmes de l'emploi et du chômage qui sont des corollaires du programme d'ajustement structurel dans lequel l'Etat s'est engagé au début des années 1980. Ainsi le nombre d'ONG malienne est passé d'une seule en 1973 à 6 en 1983 et une cinquantaine en 1986. Le contexte de démocratisation naissante des années 1990 a favorisé la création et l'élargissement des espaces de liberté et d'expression. Au 31 décembre 2006, la cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) a recensé 2.146 ONG au Mali. Celles-ci ont à leur actif plusieurs investissements au profit des communautés. Sur la base des rapports déposés par 410 ONG, les investissements au cours de l'année 2005 ont atteint plus de 76,4 milliards de FCFA. Au plan social, les ONG ont créé beaucoup d'emplois, environ 12.000 par an. Au plan politique, elles ont aidé à l'avènement et à l'implantation de la démocratie, de la bonne gouvernance au Mali. Les ONG ont participé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ainsi que le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Elles ont aidé les autorités dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des différents programmes sectoriels (PRODEC, PRODEJ et PRODESS). Le secteur agricole, dont le coût d'investissement est élevé, est aussi touché par l'intervention des ONG dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire.

L'élaboration du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) a été un chantier pour insuffler une nouvelle dynamique à la participation de la société civile en général et des ONG en particulier, à la définition des politiques et stratégies nationales de développement. Les ONG constituent une frange importante de cette société civile. Elles sont des partenaires de terrain incontournables pour l'Etat et les collectivités territoriales, car elles travaillent avec les populations dans les villages et hameaux les plus reculés, là où souvent aucune représentation de l'Etat n'est directement perceptible. Elles interviennent dans tous les secteurs de développement du pays (éducation, santé, hydraulique villageoise, développement rural, infrastructures, renforcement des ressources humaines etc.)

Plaidoyer pour le renforcement des moyens

En octroyant aux ONG, aux collectivités décentralisées et à la société civile des compétences et des ressources propres, on passe d'une situation où l'Etat est le principal, sinon l'unique agent économique à une situation où il partage ce rôle avec les collectivités territoriales et les opérateurs privés. C'est ainsi qu'a eu lieu la décentralisation débouchant sur la mise en place de nouvelles méthodes et règles de relations avec les autres partenaires nationaux qui appuient le développement à la base. Les ONG sont les partenaires, car travaillant avec les populations dans les villages et hameaux les plus reculés et dans tous les domaines. Elles ont à leur actif une meilleure connaissance du milieu, des mentalités et du savoir faire local. Ces différents facteurs ont incité les partenaires techniques et financiers (PTF) à une réorientation de l'aide, qui, au départ, était répartie entre les appuis programmes et les appuis aux ONG vers un appui budgétaire direct à l'Etat. De nos jours, la plupart des aides convergent vers le budget de l'Etat où la transparence et la traçabilité doivent être rigoureusement respectées. Si hier, la mobilisation des fonds aussi à l'intérieur qu'à l'extérieur était très importante, aujourd'hui elle devient plus difficile suite à la reconversion et à la réorientation de l'aide au développement.

Les auteurs de la communication pensent qu'avec la nouvelle politique de réorientation de l'aide publique au développement, se pose avec acuité la problématique de financement des actions des ONG. Selon eux, les conséquences seront d'ordre économique, social, politique et culturel :

- Sur le plan économique, la durabilité de bon nombre des investissements réalisés par les ONG à moyen et court terme sera affectée,
 - Sur le plan social, les emplois créés et pourvus par des chefs de famille seront hypothéqués faute de ressources financières, le nombre d'emplois créés va diminuer et entraîner du coup une augmentation du taux de chômage qui aboutira à une fracture sociale et à un exode massif avec toutes ses conséquences,
 - Sur le plan politique, l'Etat du Mali a opté pour une approche participative et concertée de l'ensemble des forces vives de la nation dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation de ses plans et programmes de développement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement de la décentralisation etc. Cette approche de complémentarité recherchée ne sera effective sans la présence massive des ONG.
- Les programmes exécutés par les ONG avec les partenaires font généralement l'objet d'audit financier et transmis aux partenaires pour le suivi des contrats de partenariat.
- La communication recommande à l'Etat d'accorder des subventions aux ONG pour des activités d'utilité publique (alphabétisation, éducation, citoyenneté, droits humains, assainissement, santé et hydraulique villageoise). Elle recommande aussi la création des conditions d'accès des ONG aux financements des partenaires.

Ibrahima Labass Keïta

Nouvel Horizon, 02/02/2008

Du 31 janvier au 1er février 2008, le Centre Régional de l'Energie Solaire a servi de cadre de la réunion de la 13ème concertation annuelle tripartite entre le gouvernement et les ONG et Associations du Mali. Il faut noter que cette assise intervient dans le cadre de la signature d'Accord Cadre entre l'Etat et ses dits organismes non étatiques.

L'ouverture officielle de cette cérémonie était présidée par le Général de Division Kafougouna Koné, ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Au présidium, on notait également la présence du président des ONG et Associations, M. Moussa Yattara, des représentants des institutions de la République, les Gouverneurs des régions et du District de Bamako, les préfets, des délégués des Assemblées régionales, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et les présidents du collectif des ONG et Associations signataires.

LES OBJECTIFS

L'objectif essentiel de cette 13ème concertation annuelle est de reconnaître le rôle incontournable des ONG et Associations signataires de l'Accord cadre avec l'Etat dans la lutte contre la pauvreté et pour la croissance économique, bref, un développement durable du pays. Toute chose qui passe nécessairement par un mécanisme de financement pérenne de leurs activités, mais aussi un devoir moral pour l'Etat et la communauté internationale.

Cette dynamique franche réitérée entre les trois parties est le fruit dit-on, d'un long processus de dialogue et de confiance. Ces deux jours d'assise permettront aux participants de mieux s'imprégner des contenus desdits accords afin de combler les insuffisances constatées.

UN PARTENARIAT POSITIF

Selon M. Yattara, ce partenariat s'est consolidé progressivement et toutes les actions posées par les ONG ont bénéficié très souvent de l'expertise des services techniques de l'Etat. Ce qui explique aujourd'hui, selon lui, l'impact positif des ONG dans plusieurs domaines notamment, la lutte contre la sécheresse, l'aide d'urgence l'appui à la décentralisation, le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans les actions de développement durable.

Pour lui, le rapport de la CADB illustre cet état de santé car, la contribution des ONG au titre du développement au Mali s'élevait en 2005 à 76 428 749 588 F CFA. Malgré ce bilan positif, des difficultés demeurent quant à l'interprétation de l'accord cadre.

LES DIFFICULTES EVOQUEES

Parmi ces difficultés citées, le président des ONG et Associations a fait mention: du refus récent par les responsables des douanes d'immatriculer les véhicules en "AT" des ONG. Aussi, nonobstant le caractère non lucratif des ONG, certaines font l'objet de réclamations de la part des agents des impôts pour, disent-ils, recouvrer des taxes sur les bénéficiaires industriels et commerciales. Font également partie de ce lot des patentes professionnelles et des taxes sur la formation professionnelle.

En rappel, M. Yattara dira que leurs activités n'ont aucun caractère commercial ni industriel et s'inscrivent d'ailleurs, dans le soutien des politiques de l'Etat et au profit des plus démunis.

Il a ensuite montré que ces difficultés notamment citées constituent aujourd'hui des entraves à l'action des ONG et méritent selon lui, un débat approfondi et une meilleure clarification afin de permettre aux ONG de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté à côté des pouvoirs publics. Ce partenariat renforcé sera d'ailleurs un atout majeur pour atteindre les objectifs du PDES, a-t-il indiqué, avant d'ajouter que la problématique du développement durable est au cœur de leur débat.

Aussi, la prise en charge de cette question centrale de notre devenir requiert une grande détermination politique et une vision claire et participative du développement du pays. Elle s'explique par la mise en place d'un partenariat fécond renforcé et ouvert au génie créateur par tous les acteurs du développement économique du pays, a-t-il conclu.

LES ATTENTES INSUFFISANTES

Le ministre Kafougouna Koné, après avoir remercié les partenaires techniques et financiers et la Commission de travail chargée de la redynamisation des rapports tripartites pour leurs efforts inlassables, il dira qu'il est réconfortant de noter un début d'application des textes avec le renouvellement d'environ deux cent conventions d'Accord cadre.

Cependant, au regard du nombre d'ONG précisément enregistrées, le ministre dira que le nombre de demandes de renouvellement reçues est bien en deçà des attentes. C'est pourquoi, il n'a pas manqué d'inviter chacun des participants et particulièrement les responsables des collectifs d'ONG, à intensifier la sensibilisation sur ce sujet afin que tous se mettent à jour avant l'expiration du délai consensuel prévu le 19 mars 2008.

TROIS THEMES DE REFLEXION

Le ministre a expliqué qu'au cours de cette réunion, trois thèmes essentiels doivent faire l'objet d'une longue réflexion. Il s'agit notamment de la qualité du partenariat et du rôle des ONG dans le développement, du financement des ONG, et enfin du mécanisme de suivi-évaluation et de son financement.

LE PREMIER THEME

Pour le premier, il s'agit de porter un diagnostic sans complaisance sur la qualité du partenariat et du rôle des ONG dans le développement économique, social et culturel de notre pays.

LE SECOND THEME

S'agissant du second thème, les échanges autour de lui permettront d'assoupir les difficultés des ONG et associations dans l'accès aux différentes sources de financement dans l'accord cadre avec l'Etat. Ça pourra également résoudre des questions de simples missions de suivi des structures et de

leurs missions d'encadrement avec les populations bénéficiaires des activités réalisées par ceux qui auraient pu leur apporter des financements.

LE TROISIEME THEME

Et le troisième thème relatif au manque de suivi-évaluation des activités des ONG et Associations signataires, constitue aujourd'hui une préoccupation majeure, a dit le ministre. Il a précisé d'ailleurs que, le suivi-évaluation permet comme le stipule l'article 11 du décret n°05-223/P-RM du 11 mai, de vérifier le respect des engagements pris à travers l'Accord cadre d'une part, l'efficacité des réalisations et la mesure de l'impact des projets et programmes exécutés par les associations dans leurs zones d'intervention d'une part.

C'est dire que ce troisième thème, loin d'être une contrainte à l'épanouissement des différentes parties de cet Accord, est en réalité un facteur de renforcement de la confiance entre les différents acteurs et mérite d'être perçu comme tel, a déclaré Kafougouna Koné.

Hady BARRY

L'Indépendant, 01/02/2008

Cette 13e concertation, qui se déroule au CRES de Badalabougou a, comme à l'accoutumée, mobilisé autour des membres du Gouvernement plusieurs responsables d'ONG nationales et internationales opérant au Mali. Instituée par les deux parties (Gouvernement et ONG) cette rencontre permet de dégager les préoccupations les différents acteurs du développement pour davantage renforcer la mise en place d'un partenariat fécond entre les deux parties. Ainsi, dans leur cahier de doléances adressé au gouvernement, le réseau plaidoyer lobbying lors de 13e concertation, a axé son intervention en faveur d'un financement public des activités des associations et ONG au Mali.

Selon les membres de ce réseau, le travail mené par eux " sur le terrain n'a pu bénéficier d'accompagnement approprié. Il a, au contraire, été confronté par un certain nombre de problèmes : diminution croissante des financements extérieurs, absence de financement dans le budget de l'Etat". Avant d'ajouter que "les ONG sont en train d'assurer les missions de services publics en collaboration avec les structures de l'Etat. Et interviennent également dans de nombreuses zones où ces structures n'existent même pas. Ils interviennent dans tous les secteurs de développement du Mali".

C'est pourquoi, dans son discours, Moussa Yattara, le représentant des ONG au présidium de la cérémonie d'ouverture, a invité le gouvernement malien à une dotation publique des ONG.

" Si ailleurs dans le monde, l'Etat finance directement les ONG et encourage les entreprises à le faire en leur accordant divers avantages, cela n'est pas encore une réalité au Mali. Nous exhortons l'Etat malien à s'engager dans un tel processus " a plaidé Moussa Yattara.

Dans son discours d'ouverture des travaux, le Général Kafougouna Koné s'est réjoui de la longue tradition de collaboration et de dialogue entre les deux parties.

En plus de la problématique de financement des associations, les participants à cette rencontre se pencheront sur des thèmes, comme "la qualité du partenariat et le rôle des ONG dans le développement"; " le mécanisme de suivi-évaluation de son financement ".

Kassoum THERA